Image not found or type unknown

Reconnaissance de dette avec justificatif

Par **corinne63**, le **28/05/2015** à **11:36**

bonjour,

j'ai vécue 11 ans avec une personne dont je lui ai prêtée 11000 euros il ma remboursé déjà 3000 et m en doit encore 8000, il ma signé une reconnaissance de dette en disant qu il me payerais le reste quand son appartement au grau du roi serait vendu mais depuis 1 an rien donc il le loue, je l'ai eu au tél et ma dit qu il me ferait 20 versements de 400 euros a partir du 1er juin depuis il s'est marié et je suis venu chez lui pour déposer mon rib mais sa femme ma dit qu il n'était pas la donc j'ai mis le rib dans la boite au lettres et lui ai dit que c'était une menteuse elle ma traité de folle j'ai riposté par d'autre mots que je ne citerai pas ici.
Le lendemain j'ai reçue un recommandé d'un avocat en disant que je le harcelais que pendant qu'on vivaient ensemble je n'avais rien payé qu'il payé tout donc qu'il ne devait rien même plus que si il voulait il pouvait me faire payé certaines chose.
J 'aila reconnaissance de dette et plusieurs sms qui me disait qu il payerai a partit du 1er juin, aujourdhui je lui envoi en recommandé une lettre avec l article 1147 du code civil si pas de réponse je le mets au tribunal quelles sont mes chances ?

Merci pour vos réponses.

Par **domat**, le **28/05/2015** à **18:39**

bjr,
si vous avez une reconnaissance de dette remplissant les conditions exigées par le code civil, vous avez toutes les chances de gagner.
mais la mise en demeure de payer est une préalable indispensable.
vous devez demander au juge d'instance de rendre contre votre débiteur, une injonction de payer plus intérêts et des dommages et intérêts.
je vous conseille de prendre contact avec un avocat pour être sur de ne pas faire d'erreur de procédure.
cdt
cdt

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés